

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 21 juin 2019

Ambroisie : Mobiliser et informer en Bourgogne-Franche-Comté

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'engage aux côtés de plusieurs partenaires dans la lutte contre l'ambroisie. Une journée d'information destinée aux collectivités locales et aux différents acteurs concernés sur le terrain se tient le 27 juin, à Chalon-sur-Saône. Un chantier d'arrachage est organisé à Chambéria, dans le Jura, par la communauté de communes d'Orgelet et la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) de Franche-Comté, le 6 juillet.

Au lendemain de la journée internationale de l'ambroisie (qui a lieu le 22 juin cette année), plusieurs acteurs de Bourgogne-Franche-Comté impliqués dans la lutte contre cette plante invasive et allergisante se retrouvent pour une journée d'échanges jeudi 27 juin, à Chalon-sur-Saône.*

Aux côtés de l'ARS : les fédérations régionales de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) de Bourgogne et de Franche-Comté, et l'Observatoire des ambrosies.

Au programme : une présentation de la surveillance de la dissémination de l'espèce, une présentation de l'actualité réglementaire avec le renforcement de la lutte étendue à tout le territoire national, un zoom sur les impacts sanitaires et les actions engagées à différentes échelles (agricoles, communales ou à proximité des infrastructures telles que les voies ferrées ou navigables, les autoroutes, etc.)

Pourquoi lutter contre l'ambroisie ?

Très envahissante, l'ambroisie est en pleine progression dans notre région (voir aussi carte ci-dessous).

Elle colonise tous les milieux et se propage essentiellement du fait des activités humaines : chantiers, déplacements de terre, de matériaux...Les localisations se retrouvent principalement sur les accotements routiers et les parcelles agricoles.

Le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition.

L'objectif de la lutte est donc de réduire l'exposition aux pollens par l'élimination de la plante.

Comment lutter contre l'ambrosie ?

Les 8 départements de la région disposent d'arrêtés préfectoraux définissant les plans d'action pour prévenir son apparition et lutter contre sa prolifération.

-Les préfets de département arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambrosies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers...);

-Les collectivités territoriales peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le préfet, notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains ;

-Chaque particulier ou chaque entreprise privée est susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambrosie, etc.)

***La journée d'échanges se tient jeudi 27 juin 2019, de 9 heures à 12h30
Salle de conférence, Espace Jean Zay
4 rue Jules Ferry
71100 Chalon-sur-Saône**

**Le chantier d'arrachage aura lieu samedi 6 juillet 2019, de 9 heures à 12 heures
Mairie
39270 Chambéria**

L'ambrosie : une plante invasive et allergisante

L'ambrosie est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

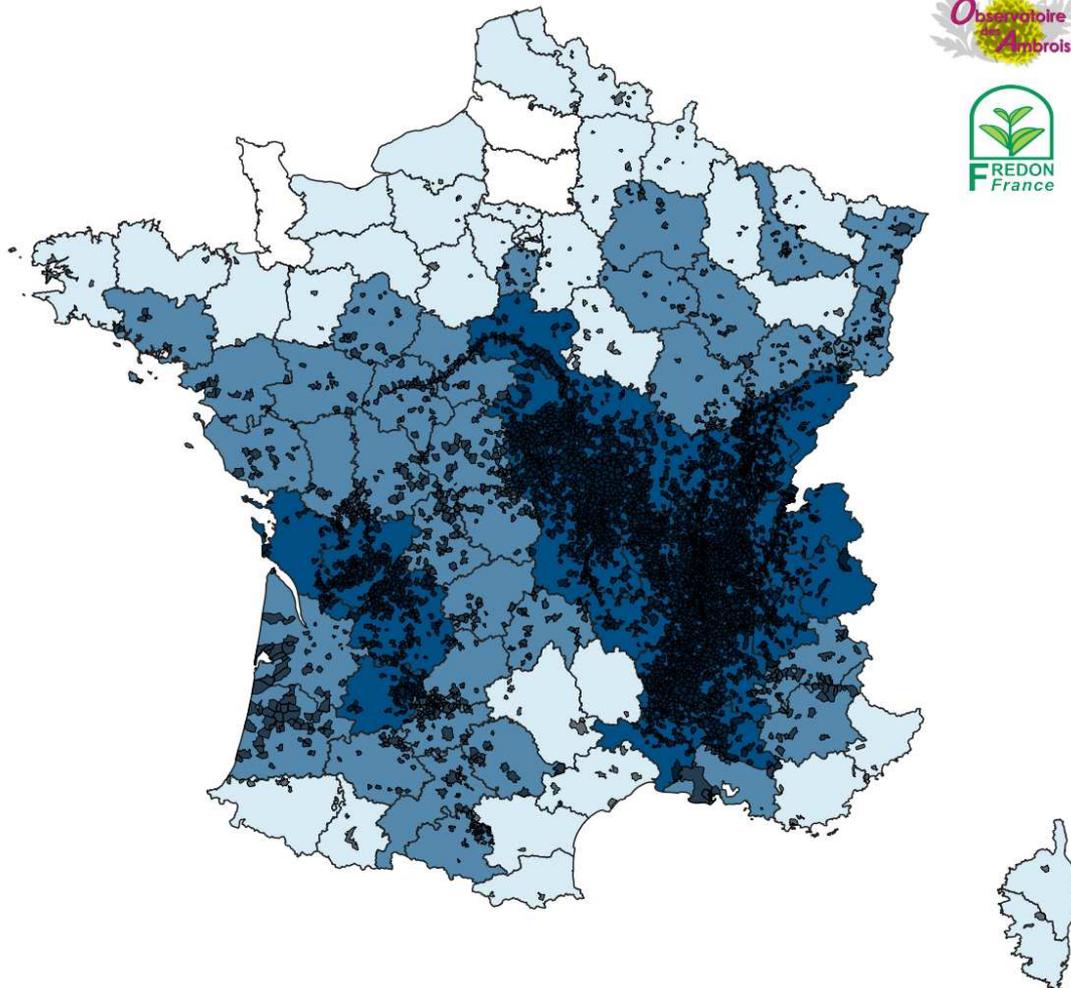
L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen.

Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

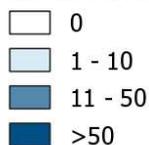
En Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus touchée, la fréquence de l'allergie à l'ambrosie est estimée à 13%, atteignant 21% dans les zones les plus exposées.

Le pic de pollinisation intervient à la fin du mois d'août voire en septembre.

Etat des connaissances sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en France entre 2000 et 2018



Nombre de commune(s) dans lesquelles il y a eu au moins un signalement par département



Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement



Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - janvier 2019.

Les trois zones définies représentent, par département, le nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambrosie à feuilles d'armoise.

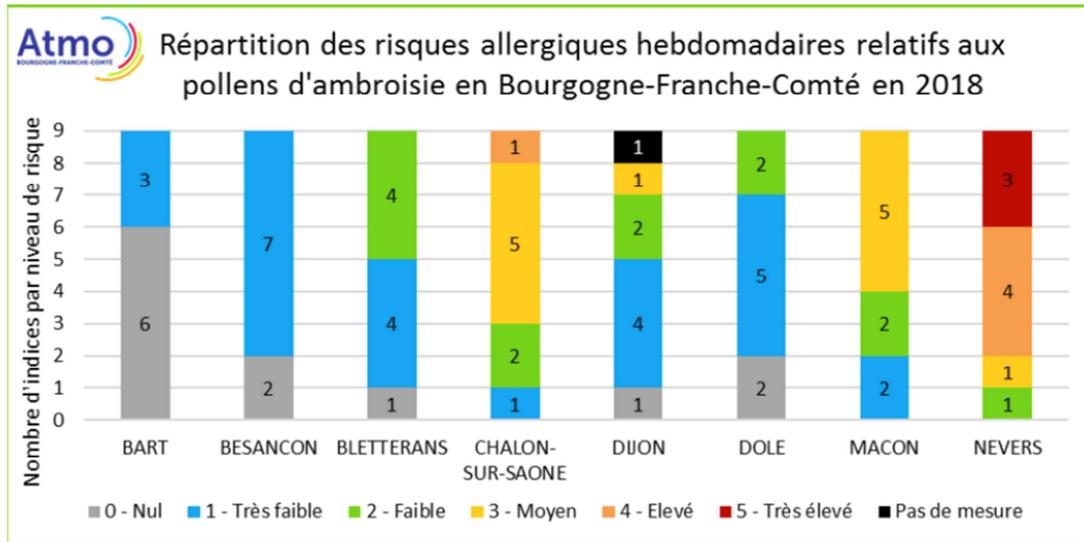
Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau des FREDON, réseau des CPIE, Plateforme Epiphyt_Extract.

L'ambrosie s'installe durablement en Bourgogne Franche-Comté : depuis l'Ain et la Saône-et-Loire, l'expansion de l'ambrosie est très active de « proche en proche » vers l'Est et le Nord. Des apparitions sporadiques sont également notées. Les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont les plus touchés de la région suivis du département du Jura. Les autres départements sont situés sur un front de colonisation.

Surveillance des pollens dans l'air

La surveillance des pollens dans l'air est assurée par l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air ATMO Bourgogne-Franche Comté, en lien avec le réseau national de surveillance agrobiologique (RNSA) au moyen d'un réseau de capteurs. Lorsque le RAEP dépasse la valeur de 3, les personnes allergiques peuvent déclencher des symptômes.

La répartition du Risque allergique d'exposition au pollen (RAEP) figure ci-dessous. La Nièvre est le département le plus touché.



Trois modes de signalement possibles de l'ambroisie :

- Sur internet : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>
- Par mail : contact@signalement-ambroisie.fr
- Par téléphone : [0 972 376 888](tel:0972376888)

Tout savoir

-Pour apprendre à reconnaître l'ambroisie, en cas de doute sur l'identification d'une plante, consultez le site du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) <http://conservatoire-botanique-fc.org/> ou celui de la délégation Bourgogne du CBN du Bassin Parisien délégation de Bourgogne (CBNBP) <http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/delegation/bourgogne.jsp>

-Pour toute information sur la lutte, contacter la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Franche-Comté : <http://www.fredonfc.com> ou de Bourgogne <http://www.fredon-bourgogne.com>

Observatoire national des ambrosies : <http://www.ambrosie.info>

Contact Presse :
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr